



## Obtention de trimestres pour un père

Par **DOMINGIE Didier**, le **23/09/2016** à **14:24**

Je vous expose ci-dessous ma situation personnelle, familiale et professionnelle :

- Je suis un homme, né en 1957.
- Selon le décret publié au journal officiel du 15 décembre 2013, je pourrai bénéficier d'une retraite à taux plein au 1er juillet 2019, date à laquelle j'aurai 62 ans révolus et aurai cotisé 166 trimestres.
- J'ai 2 enfants d'un premier mariage, qui sont nés, l'un en 1991, l'autre en 1993.
- Ma première épouse (mère de mes 2 enfants) est décédée le en 1998 alors que mes enfants avaient 4 ans ½ et 6 ans ½.
- Etant veuf, j'ai élevé mes enfants seul jusqu'au mois de juillet 2002.
- J'ai rencontré à cette date (juillet 2002) ma seconde épouse qui a une fille née en 1991 (donc âgée de 10 ans et 11 mois à l'époque).
- En 2003, j'ai fait une déclaration de reconnaissance de cette fille à la Mairie de mon domicile, puis de son lieu de naissance.
- Cette même année (2003), nous avons fait une déclaration d' « autorité parentale » conjointe et de changement de nom pour enfant naturel, ma fille prenant officiellement mon patronyme, devant le Tribunal de Grandes Instances et je me suis donc retrouvé à élever 3 enfants à partir de cette date avec ma seconde épouse avec laquelle je me suis remarié en 2010 et nous sommes toujours sous ce statut à ce jour.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, pourriez-vous m'indiquer si je peux prétendre à une majoration de durée d'assurance et à l'obtention d'une majoration de trimestres, soit pour avoir élevé seul mes 2 premiers enfants pendant 4 ans ½, soit pour avoir élevé 3 enfants à partir de 2003.

Je vous en remercie par avance des réponses qu'il vous sera possible de m'apporter,

Par **Visiteur**, le **23/09/2016** à **14:34**

Bonjour,  
pourquoi ne pas poser cette question à l'organisme de retraite ?

Par **DOMINGIE Didier**, le **23/09/2016** à **14:45**

Je dois les rencontrer le mois prochain, mais j'aimerais me faire une idée au préalable, avec des réponses de professionnels ou de personnes dans une situation comparable...  
Merci d'avoir pris le temps de lire mon message !